



COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 11 JUIN 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Membres :
- Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale et vice-présidente du comité
 - M. François Bergeron, citoyen
 - Mme Francine Boivin, citoyenne
 - M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal (départ : 9 h 40; retour : 9 h 53 à 10 h 59)
 - M. René Martin, conseiller municipal et président du comité
 - Mme Sabrina Roy, conseillère municipale
- Invités et invitées
- Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale (9 h 10 à 11 h 29)
 - M. Benoît Baril-Boyer, technicien en loisirs (8 h 33 à 9 h 07)
 - Mme Karine Bertrand, coordonnatrice – Développement (10 h 24 à 10 h 56)
 - Mme Isabelle Boisvert, coordonnatrice – Loisirs (10 h 24 à 10 h 56)
 - Mme Marie-Josée Cantin, coordonnatrice – Loisirs (départ : 9 h 15)
 - M. Dany Carpentier, conseiller municipal (8 h 32 à 9 h 03; retour : 9 h 13 à 10 h 01)
 - M. Philippe Champagne, chef de division – Sport, événements et plein air (9 h 45 à 10 h 24)
 - Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire
 - M. Richard W. Dober, conseiller municipal (arrivée : 10 h 07)
 - M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification (arrivée : 8 h 35)
 - Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (8 h 34 à 9 h 25; retour : 10 h 17 à 11 h 27)
 - Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
 - Mme Nancy Kukovica, cheffe de division – Culture et bibliothèques (11 h 02 à 11 h 27)
 - M. Jean Lamarche, maire (8 h 34 à 8 h 52; retour : 8 h 55 à 9 h; 10 h 03 à 10 h 27)
 - Mme Josée-Anne Labrousse, directrice – Corporation de développement de l'île Saint-Quentin (9 h 47 à 10 h 04)
 - Mme Raphaëlle Landry, analyste en transport, STTR (9 h 09 à 9 h 45)
 - M. Samuel Lavoie, technicien en loisirs (8 h 33 à 9 h 07)
 - Mme Mylène Leclerc, coordonnatrice – Loisirs (9 h 45 à 10 h 04)
 - M. Alain Lizotte, directeur – Travaux publics (8 h 32 à 8 h 54)

Mme Hélène Marchildon, attachée politique (8 h 32 à 10 h 55)
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (départ : 10 h 39)
Mme Cindy Moreau, cheffe de division – Loisirs et vie communautaire
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Élise Laurence Pautzé-Guay, coordonnatrice – Développement social (9 h 08 à 9 h 45)
Mme Anabel Plamondon, coordonnatrice – Loisirs (9 h 46 à 10 h 04; retour : 10 h 11 à 10 h 24)
Mme Cindy Savard Tremblay, assistante-trésorière (9 h 46 à 10 h 04)
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation publique
Mme Sara Tardif, coordonnatrice – Loisirs (10 h 24 à 10 h 56)
M. Luc Tremblay, conseiller municipal (arrivée : 8 h 35)
M. François Vaillancourt, directeur général

Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. René Martin, président du comité, à 8 h 31. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. René Martin demande aux membres du comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 mai 2024**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 14 mai 2024 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Patinoires extérieures**

Les changements climatiques forcent la Ville à revoir ses façons de faire quant à l'ouverture et au maintien des patinoires extérieures. Un bilan de la saison 2023-2024 est présenté : 40 jours d'ouverture sur 54 jours potentiels (4 janvier au

26 février 2024) et 94 jours d'ouverture pour la patinoire réfrigérée Bleu-Blanc-Bouge (8 décembre 2023 au 14 mars 2024). Un comparatif des journées d'ouverture depuis la saison 2017-2018 permet de constater une tendance à la baisse. Ce constat soulève certaines préoccupations : l'incertitude des employées saisonnières et employés saisonniers par rapport à leurs heures de travail, la difficulté à maintenir la qualité des glaces et l'achalandage à la baisse des patinoires extérieures. Des solutions à court terme sont alors proposées : la fermeture de l'étang du parc Pie-XII et son remplacement par un sentier glacé au parc Laviolette et la fermeture de la patinoire extérieure du parc de la Charente. Afin de limiter l'impact du soleil sur la durabilité des patinoires, les surfaces foncées seront recouvertes de toiles et de tapis blancs. De plus, une équipe volante sera mise en place pour favoriser la rétention du personnel et lui offrir des heures de travail hebdomadaires plus stables. Des questions sont posées sur le sentier glacé du parc Laviolette et sur l'achalandage de l'étang glacé du parc Pie-XII. Les membres du comité sont d'accord avec les solutions proposées.

Des initiatives qui ont vu le jour ailleurs au Québec sont présentées, de même que les coûts associés. On parle de patinoires réfrigérées et de patinoires réfrigérées ou non recouvertes d'un toit. Ces toits permettent de prolonger la saison de patinage en hiver et d'être utilisés en été (par exemple par les camps de jour). Une analyse devra être faite (grille d'analyse, études de faisabilité, etc.) et la démarche sera par la suite validée par le comité afin que le conseil municipal se positionne sur une vision d'avenir pour assurer une plus grande utilisation de ses patinoires extérieures.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande la fermeture de l'étang glacé du parc Pie-XII et de la patinoire extérieure du parc de la Charente, la mise en place d'un sentier glacé au parc Laviolette, la modification des méthodes de travail pour prolonger la saison de patinage et la création d'une équipe volante. Il recommande également une analyse qui permettra au conseil municipal de se positionner sur une vision d'avenir pour assurer une plus grande utilisation des patinoires extérieures. Approuvé à l'unanimité.

6. Programme de tarification sociale de la Société de transport de Trois-Rivières

Le programme de tarification sociale de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) a été mis en place en janvier 2022 afin de favoriser la mobilité, alléger la charge financière liée à la mobilité chez les clientèles vulnérables et participer à l'inclusion sociale de personnes en situation de précarité. Les personnes qui ont accès au programme ont été recommandées par un organisme communautaire reconnu par la Ville. Divers mécanismes de contrôle ont été mis en place et l'attribution des cartes de transport s'effectue sur la base du premier arrivé, premier

servi jusqu'à l'épuisement des fonds disponibles. Les statistiques de création de cartes et d'utilisation de ces dernières sont présentées. Au 31 mai 2024, 52 % du budget de l'année ont été utilisés, et selon les prévisions, le budget total sera atteint à la fin du mois d'août. Face à cette hausse des demandes, le conseil d'administration de la STTR propose quatre mesures, dont le retrait des cartes qui n'ont pas été utilisées depuis plus de trois mois. En mai 2024, la Table de travail sur le développement social a recommandé de maintenir le programme de tarification sociale de la STTR et de bonifier le financement accordé par la Ville pour 2024 et 2025. Les membres du comité discutent et posent des questions sur la situation des utilisatrices et utilisateurs des cartes, le financement du programme et la possibilité d'augmenter les tarifs réguliers des cartes de transport afin de mettre sur pied un fonds pour la tarification sociale. M. Pierre Montreuil souligne que la Ville comble 56 % du budget de la STTR et que la taxe sur l'immatriculation aurait pu servir, en partie, à la tarification sociale. Seules et seules les propriétaires d'immeubles aideront à financer ce programme au moyen de leur compte de taxes foncières.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande, après avoir pris connaissance des besoins, de poursuivre le programme de tarification sociale de la Société de transport de Trois-Rivières. Il est cependant impossible de le bonifier pour 2024. Un budget supplémentaire sera déposé et étudié dans le cadre des discussions budgétaires 2025 qui commenceront en août 2024. Approuvé à l'unanimité.

7. **Gratuité de l'île Saint-Quentin pour un événement-test**

En vue de la préparation des Jeux du Québec 2025, deux événements tests auront lieu cet été à l'île Saint-Quentin : une compétition de natation en eau libre (3 août 2024) et un triathlon (31 août 2024). Les deux activités se tiendront en matinée seulement. La demande qui est formulée consiste à demander une dérogation au Règlement de tarification afin de scinder la troisième journée de gratuité en deux et à permettre aux organisations de tenir leur événement sans frais (accès à l'île et stationnement). On explique qu'il est impossible d'accorder un accès gratuit uniquement aux participantes et participants des deux événements. La gratuité doit s'appliquer à l'ensemble de la population. Il est cependant possible d'accorder la gratuité à toute la population uniquement pour les deux matinées d'événements. Cette gratuité créera un manque à gagner qui sera une perte de revenus pour l'île et ne sera pas subventionné par la Ville puisque trois journées de gratuité sont prévues au Règlement de tarification. Il faut maintenant décider si la gratuité sera offerte pour l'accès, le stationnement ou les deux. Après vérification auprès de la Direction du greffe, gestion des documents et archives, il est impossible d'offrir la gratuité du stationnement sans déposer un avis de motion en vue de modifier le Règlement de tarification. Puisque ce n'est pas la solution souhaitée, seul l'accès à l'île sera gratuit pour toute la population pour la durée des deux événements tests.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'accorder l'accès gratuit à l'île Saint-Quentin à toute la population pour la tenue, en août, de deux événements tests d'une demi-journée en prévision des Jeux du Québec 2025. Le stationnement sera payant pour tous les véhicules. Adopté à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 11 h 30 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. René Martin
Président du comité et conseiller
municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux
commissions et comités